

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE  
D'INCENDIE DU LAC ST-FRANÇOIS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire d'ajournement du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie du Lac Saint-François, tenue le 22 août 2016 à 20h00, à l'hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Zotique, au 1250, rue Principale, Saint-Zotique.

Étaient présents : messieurs François Deschamps, Franco Caputo, Martin Chartrand et Réjean Cauchon tous délégués municipaux.

Étaient également présents : messieurs Jean-François Messier, trésorier, Claude Madore, secrétaire et Michel Pitre, directeur.

**Ouverture de l'assemblée**

Monsieur François Deschamps, président, a ouvert l'assemblée à 20h00 en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

**16-08-936 Adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé par : M. Franco Caputo,  
Appuyé par : M. Réjean Cauchon,  
Et résolu à l'unanimité,**

D'adopter l'ordre du jour proposé à l'avis de convocation daté du 11 août 2016, en y ajoutant l'item suivant au point « varia »:

- M. André Légère – Compte en souffrance
- Formation 5 pompiers de la caserne 16
- Heure de tenue des assemblées

....ADOPTÉE....

**16-08-937 Approbation du procès-verbal du 12 juillet 2016**

Les membres du conseil d'administration déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal du 12 juillet 2016.

**Il est proposé par : M. Réjean Cauchon,  
Appuyé par : M. Franco Caputo,  
Et résolu à l'unanimité,**

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée du 12 juillet 2016, tel que rédigé par le trésorier.

....ADOPTÉE....

**16-08-938 Approbation des comptes à payer**

**Il est proposé par : M. Martin Chartrand,  
Appuyé par : M. Franco Caputo,  
Et résolu à l'unanimité,**

De payer les comptes du mois au montant total de	124 578.33 \$
Comptes payés par chèques durant le mois de juillet	19 406.13 \$
Comptes payés par prélèvements automatiques du mois juillet	48 072.21 \$
Comptes à payer au 22 août 2016	12 623.53 \$
Salaires du 3 juillet au 30 juillet 2016	44 476.46 \$

....ADOPTÉE....

**Compte-rendu des activités et des interventions par le directeur**

Monsieur Michel Pitre, directeur a déposé le rapport mensuel des 19 interventions, dont 7 entraides, pour la période du 3 juillet au 30 juillet 2016.

**16-08-939 Adjudication – Équipements désincarcération - Mode de paiement**

Les membres du conseil prennent connaissance du résultat de l'ouverture des soumissions reçues pour l'achat d'équipements de désincarcération.

Les soumissions ont été ouvertes le 7 juillet 2016 à 10h00 en présence de messieurs, Michel Pitre, Claude Arvisais et madame Manon Besner.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE  
D'INCENDIE DU LAC ST-FRANÇOIS**

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Option #1 Coût (taxes incluses)</b>	<b>Option #2 Coût (taxes incluses)</b>	<b>Option #3 Coût (taxes incluses)</b>
Aéro-Feu	49 669.73\$	56 002.29\$	23 325.33\$
CSE Incendie et Sécurité	47 127.10\$	51 916.96\$	24 823.10\$

Après l'étude des deux soumissions reçues pour des équipements de désincarcération, la Régie intermunicipale d'incendie conclut que la soumission de CSE incendie et Sécurité est non conforme, notamment pour les raisons suivantes :

- Selon l'article 5.6.3 du devis, tous les outils doivent être conformes à la norme EN13204 et NFPA 1936/2015 et une copie de cette certification doit être jointe à la soumission. Le certificat reçu de CSE Incendie et Sécurité était la norme NFPA 1936/2010, cette attestation n'est pas à jour et ne répond pas à l'article 5.6.3;
- Selon l'article 5.6.3 du devis, tous les outils doivent être conformes à la norme EN13204 et NFPA 1936/2015 et une copie de cette certification doit être jointe à la soumission. Aucune certification reçue de CSE Incendie et Sécurité tel que demandé pour le modèle Eforce 22-54 Télescopique RAM;
- Selon l'article 10.1-2 du devis, la force d'écartement de l'écarteur doit être au minimum de 187 500lbs. Les spécifications du modèle S45-SL proposé par CSE Incendie et Sécurité, la force d'écartement est seulement de 38 250 lbs;
- Selon l'article 10.1-2 du devis, la force de tirage à atteindre de l'écarteur doit être de 12 500 lbs. Les spécifications du modèle S45-SL proposé par CSE Incendie et Sécurité, la force de tirage est seulement de 8 992 lbs.

**En conséquence, il est proposé par : M. Martin Chartrand,  
Appuyé par : M. François Deschamps,  
Et résolu à l'unanimité,**

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour l'option #1, soit la compagnie Aéro-Feu pour la somme de 49 669.73 \$, taxes incluses et d'acheter un ensemble complet d'équipements de désincarcération alimentés par piles et un ensemble complet d'équipements de pattes de stabilisation pour désincarcération selon la soumission reçue d'Aéro-Feu.

Le coût net d'achat, 49 669.73 \$, sera financé de la manière suivante :

- 4 314.64 \$ Remboursement TPS et TVQ
- 15 000.00 \$ Appropriation du surplus cumulé libre
- 30 000.00 \$ Emprunt au fonds de roulement
- 355.09 \$ Budget d'opération 2016

L'emprunt au fonds de roulement de la somme de 30 000.00 \$ sera remboursé sur 5 ans comme suit :

- 1<sup>er</sup> septembre 2017 6 000.00 \$
- 1<sup>er</sup> septembre 2018 6 000.00 \$
- 1<sup>er</sup> septembre 2019 6 000.00 \$
- 1<sup>er</sup> septembre 2020 6 000.00 \$
- 1<sup>er</sup> septembre 2021 6 000.00 \$

**....ADOPTÉE....**

**Correspondance**

Aucun sujet à discuter.

**Varia**

**16-08-940 André Légère – Compte en souffrance – Agence de collection**

Étant donné les tentatives répétées de contacter M. André Légère par la Régie afin de récupérer la somme due, soit 300\$ dans le cadre de la reprise d'un examen à la formation d'opérateur de pompe,

**Il est proposé par : M. Réjean Cauchon,  
Appuyé par : M. Franco Caputo,  
Et résolu à l'unanimité,**

De mandater M. Michel Pitre à prendre entente auprès d'une agence de recouvrement afin de récupérer la somme que M. André Légère doit rembourser à la Régie intermunicipale d'incendie.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE  
D'INCENDIE DU LAC ST-FRANÇOIS**

.... ADOPTÉE ....

**Formation 5 pompiers de la caserne 16**

Le conseil a autorisé M. Michel Pitre à procéder à l'inscription des 5 pompiers afin qu'ils reçoivent la formation d'opérateur de pompe. Les frais seront assumés conformément au budget 2016.

**16-08-941 Modification heure de tenue des assemblées**

**Il est proposé par : M. Franco Caputo,  
Appuyé par : M. Réjean Cauchon,  
Et résolu à l'unanimité,**

De modifier les heures des prochaines assemblées ordinaires pour débiter à 19h30 à partir du 6 septembre 2016.

.... ADOPTÉE ....

**Période de questions**

Aucune intervention.

**16-08-942 Levée de l'assemblée ordinaire du 22 août 2016**

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus d'autre sujet à discuter,

**Il est proposé par : M. Martin Chartrand,  
Appuyé par : M. Franco Caputo,  
Et résolu à l'unanimité,**

Que l'assemblée ordinaire du 22 août 2016 soit levée à 20h17.

....ADOPTÉE....

---

**François Deschamps  
Président**

---

**Claude Madore  
Secrétaire**